



Rapport de la commission de gestion et des finances sur le Préavis municipal n° 13/2015 de la commune de Montanaire : Indemnités de la Municipalité et du Conseil Communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances, composée de Mme Corinne Favre, MM. Thierry Gallandat, Marc-Antoine Vulliens, Jean-Maurice David et Jean-Frédéric Pache s'est réunie le 2 septembre 2015 en présence de Mme Véronique Gilliard, syndique et M. Claude-Alain Cornu, municipal.

La commission a étudié le préavis municipal 13/2015 et entendu les explications détaillées du municipal.

La commission de gestion et des finances partage le choix de la municipalité quant à la réadaptation des défraiements de la municipalité et du conseil communal. Pour mémoire, au budget nous avons toujours eu un montant de 120'000.- alors que les dépenses actuelles avoisinent les 90'000.-. L'impact de l'augmentation dès 2016 a été estimé à environ 30'000.-, ce qui nous paraît tout à fait finançable au vu de la différence entre l'actuel et le budget.

D'autre part, la commission de gestion et des finances estime qu'il est important d'avoir une bonne et juste rétribution des personnes s'occupant de la fonction publique.

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'accepter le préavis 13/2015 de la commune de Montanaire ainsi que son annexe avec la proposition détaillée des défraiements.

Thierrens, le 2 septembre 2015

Corinne Favre

Thierry Gallandat

Marc-Antoine Vulliens

J-M David
Jean-Maurice David

J-F Pache
Jean-Frédéric Pache (rapporteur)